



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 74**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis impasse du Château (étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 Octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2022

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-3,

VU la demande de la Communauté de Communes des Savoir-Faire adressée à la Commune de Bourbonne les Bains visant à la mise à disposition d'une partie d'un local communal,

VU le projet de convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment sis Impasse du Château (anciennement la Cité Administrative – 1^{er} étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes des Savoir-Faire à titre gratuit,

CONSIDÉRANT les activités d'intérêt général de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment sis Impasse du Château (anciennement la Cité Administrative – 1^{er} étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes à titre gratuit,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le 21/10/2022

ID : 052-215200403-20221018-DEL_2022__74-DE



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment sis Impasse du Château (anciennement la Cité Administrative – 1^{er} étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes à titre gratuit,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de cette mise à disposition.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT